



Consommation individuelle d'eau et achat immobilier

Par **poca1**, le **18/04/2012 à 17:46**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement dans une copropriété fin juillet 2011, avec calcul au prorata des charges trimestrielles entre les vendeurs et moi.

En janvier 2012, le syndic a relevé les compteurs individuels d'eau et m'a demandé de régler le total de la consommation de 2011. Je précise que les appels de charges trimestriels ne mentionnaient pas de provisions sur ces consommations individuelles, et que j'ai relevé les index lors de mon entrée dans les lieux, contrairement aux vendeurs.

Ces derniers refusent de me rembourser leur consommation personnelle entre janvier et juillet 2011.

J'envisage de saisir le tribunal d'instance.

Qu'en pensez-vous? Suis je dans mon bon droit.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.